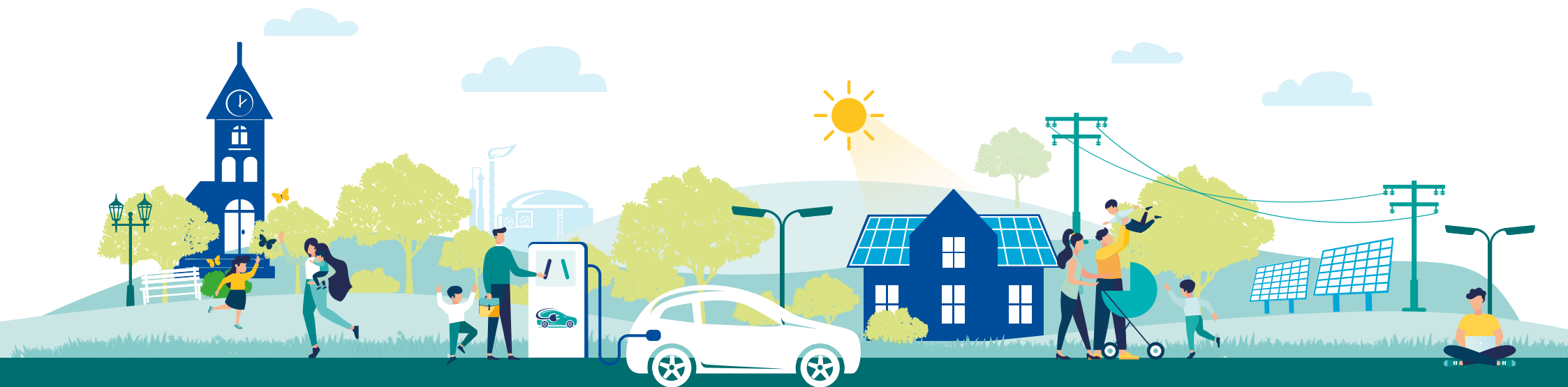


RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT 3



LES TEMPS FORTS 4



ÉLECTRICITÉ 6

- Données générales
- Contrôle de concession
- R2
- Article 8
- ZOOM chantier
- TCCFE



GAZ 14

- Données générales
- Contrôle de concession



ACHATS GROUPÉS 18

- Données générales
- Achats Groupe Electricité
- Achat Groupe Gaz



MDE 22

- CEE
- CEP
- EMIT



ENR 26

- Solaire
- Méthanisation
- ZOOM Régie



ÉCOMOBILITÉ 28

- SEYMABORNE



AMO 32

- AMO
- Levers topo
- Diag Amiante



SIG 34

- Le portail
- Syncom



Fonctionnement du SEY 36

- Le Bureau
- Le Comité
- Les Finances du SEY
- Ressources Humaines
- L'organisation face au covid
- La communication



sey78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020
Octobre 2021

Rapport d'activité établi en application
de l'article L.5211.39 du CGCT.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

Espace « La Bonde » - 6, rue des Artisans
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
Tél. : 01 30 68 64 10
e-mail : accueil@sey78.fr
www.sey78.fr

Directeur de la publication :

Laurent RICHARD, Président du SEY
Rédaction : Denis KARM, Delphine CLAIRET,
Stéphanie MARETTE,
Vinciane AUTHELET-CHAMPOL,
Nadège NAËRON, Aurélien MOREAU,
Paulo DOS RAMOS, Justine CHARRAIRE

Conception et réalisation :

Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie
78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51
Imprimé à 850 exemplaires.



Laurent RICHARD
Président
Maire de Maule

Vice-Président du Conseil départemental

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chers adhérents et chers collègues,

C'est avec un plaisir particulier que je vous présente ce premier rapport d'activité de la mandature 2020-2026. Il retrace l'activité du Syndicat lors de cette année 2020 marquée par la pandémie.

Vous pourrez constater dans ce rapport que, malgré cette période complexe, l'activité du Syndicat a été extrêmement riche dans tous ses domaines de compétences. Notre équipe a su faire preuve d'une grande adaptabilité de ses capacités de travail pour continuer à accompagner le plus efficacement possible les collectivités membres.

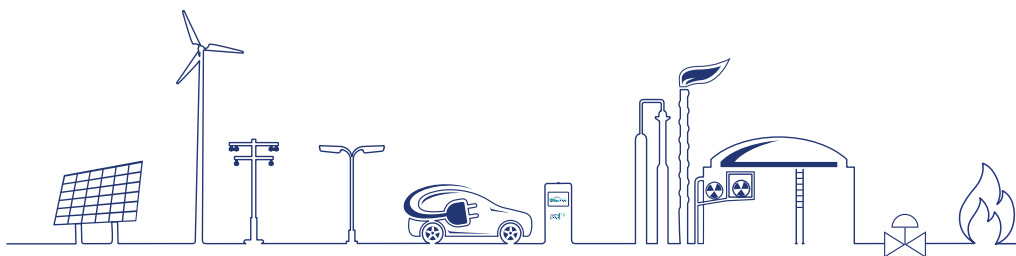
L'année 2020 a été une année de belles réussites, de nouveautés et d'évolutions qui démontrent que le choix du SEY d'accroître son action vers davantage de transition écologique s'avère être un choix pertinent.

Qu'il s'agisse du nouveau marché relatif aux audits des installations thermiques des bâtiments communaux, de la poursuite du déploiement du réseau de Bornes de recharge « SEYmaborne », de l'accompagnement des communes en matière d'efficacité énergétique, ou de nombreux projets photovoltaïques et de méthanisation..., le SEY exerce sa compétence historique d'autorité concédante et poursuit son action pour faire de la transition énergétique un véritable enjeu de développement.

2020 a été également le début d'une nouvelle mandature. Avec les nouveaux élus au Bureau comme au Comité, nous voulons renforcer le rôle du SEY en tant que levier d'ingénierie et d'investissement, permettant à nos collectivités membres d'accélérer leur transition écologique.

Cet accompagnement au quotidien de nos adhérents, nous le réussissons grâce à l'implication des élus et au professionnalisme des agents du SEY. Je profite donc de ce rapport pour remercier chacune et chacun chaleureusement.

Grâce à tout cela, le travail de notre syndicat est reconnu et porte haut nos valeurs mutualistes et solidaires. Cette solidarité entre territoires urbains et ruraux est garante à la fois, d'un aménagement équilibré du territoire yvelinois et d'un mieux vivre énergétique de ses 201 communes.





LES TEMPS FORTS 2020



31 Janvier

En présence de la Trésorerie et du cabinet KLOPFER, consultant en Finances Locales, le SEY a organisé le 31 janvier 2020 une matinale d'informations en vue de présenter le nouveau cahier des charges de la concession Electricité et le changement de régime fiscal. Durant cette réunion, ont été présentées les modifications relatives à l'imputation comptable des subventions liées aux travaux d'enfouissement des réseaux (Article 8).



12 Février

En février, le SEY a participé à la Conférence Départementale, instituée par la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité), qui vise à développer le dialogue entre les autorités concédantes et les concessionnaires et à rechercher une meilleure coordination des travaux sur le territoire. Dans les Yvelines, elle permet d'établir une vision partagée, cohérente et convergente des investissements et des prévisions à court terme sur toutes les communes des Yvelines qu'elles soient desservies en électricité par Enedis ou la SICAE-ELY.



Juin

Les marchés subséquents des groupements d'achat de gaz et d'électricité sont arrivés à échéance fin 2020. Le SEY a ainsi lancé deux nouveaux marchés subséquents pour la fourniture de l'électricité et du gaz naturel de ces adhérents en 2021 et 2022.

Attribution du marché de gaz naturel à ENGIE
Attribution du marché d'électricité

- Pour le lot 1 (pour les tarifs > à 36 kVa) à TOTAL DIRECT ENERGIE
- Pour le lot 2 (tarifs ≤ à 36 kVa- anciens tarifs bleus) à EDF



5 Novembre

Renouvellement des Instances du SEY

Suite aux élections municipales et à la désignation par chaque collectivité des délégués qui siègeront au SEY, le Comité s'est réuni le 5 novembre 2020 pour la tenue des élections du Président du SEY et la désignation des membres du Bureau. Laurent RICHARD a été réélu Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour la mandature 2020-2026. Il est accompagné par un Bureau composé de 13 Vice-Présidents dont 6 avec délégation et 17 assesseurs.



13 Novembre

Le SEY accompagne les collectivités dans le dépôt de leurs Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Il gère l'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers. En novembre, le SEY a vendu des CEE pour 11 collectivités, représentant la valorisation de 62 opérations. Au prix de 8,175 €/MWh, pour un montant global de 174 K€.



Novembre

Le Syndicat des Énergies de Seine et Marne (SDESM) et le SEY ont lancé une campagne d'audits des installations existantes (systèmes de chauffage, ventilation, climatisation et d'eau chaude sanitaire) pour les communes intéressées, préalable obligatoire afin de réaliser un état des lieux global de ces installations.

À la suite de cela, les 2 syndicats souhaitent proposer à leurs collectivités des contrats d'exploitation et de maintenance des installations thermiques avec des objectifs d'économies d'énergies.

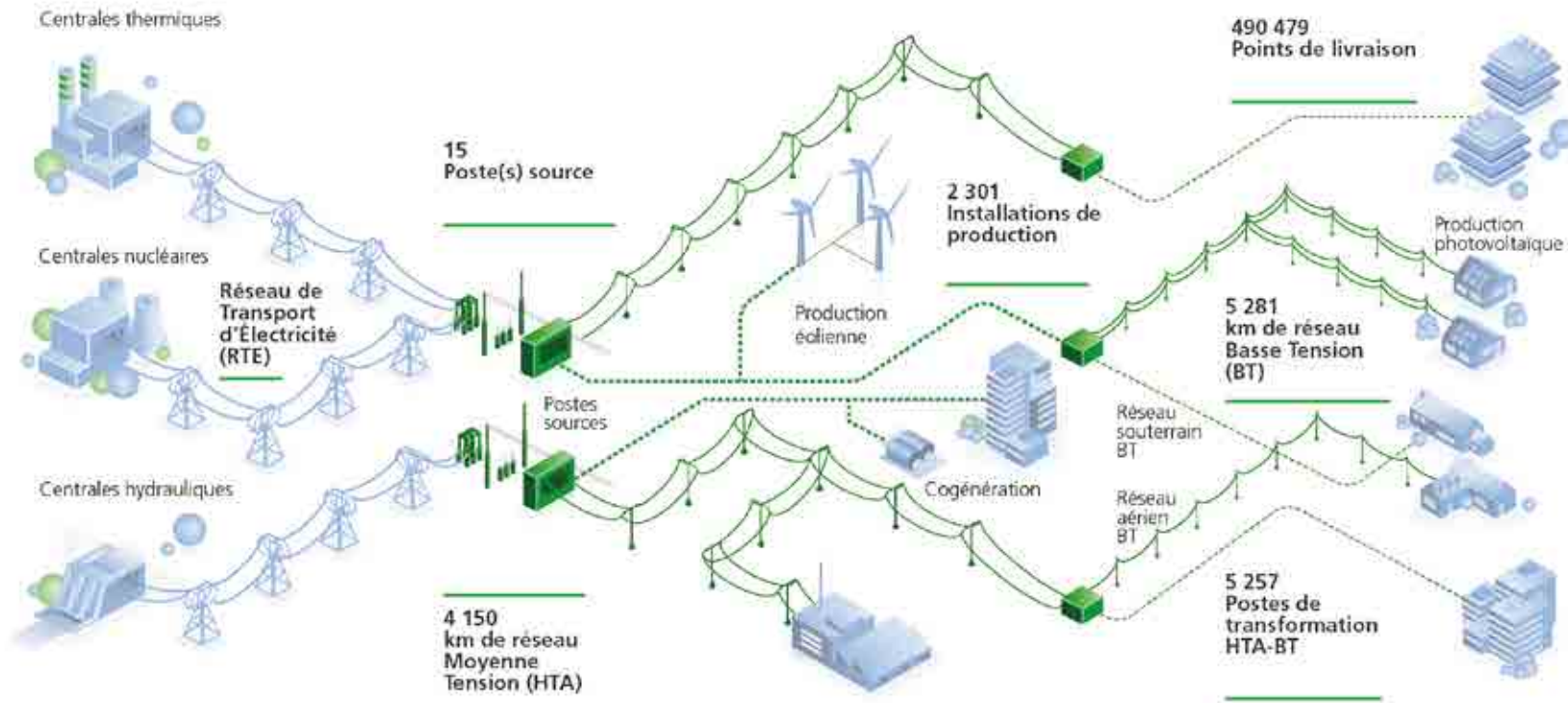


**UNE COMPÉTENCE
HISTORIQUE**

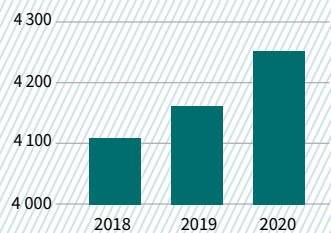
LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ



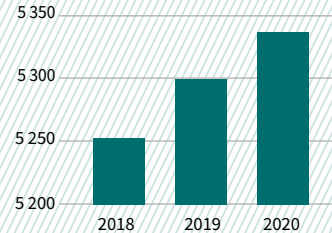
I DONNÉES CLÉS



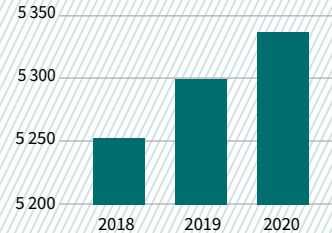
I Réseau HTA



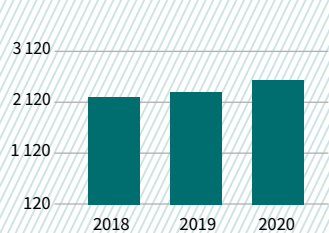
I Réseau BT



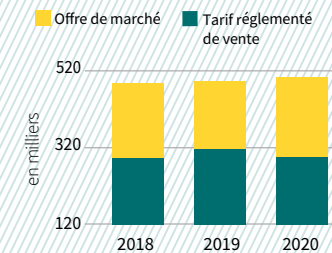
I Postes HTA/BT



I Producteurs



I Nombre de clients



CONTRÔLE DE CONCESSION 2020

I DONNÉES 2019

L'évènement majeur du contrôle de 2020 a été la signature du nouveau contrat de concession pour une durée de 25 ans à compter du 1^{er} décembre 2019. Ce contrat garantit à notre territoire le maintien d'un outil de suivi et de contrôle de la mission que le SEY délègue à Enedis pour la gestion du réseau public et à EDF pour la fourniture au tarif réglementé de vente.

Celui-ci prévoit notamment un Schéma Directeur des Investissements (SDI) et fixe des valeurs repères au terme du contrat, en terme de qualité d'alimentation électrique, de maintien du patrimoine, d'investissements visant à garantir durablement le niveau de qualité du service public et le maintien en l'état du patrimoine, et d'accompagner le développement des Énergies Renouvelables.

Il s'agit d'une avancée très importante par rapport au contrat précédent, avec une véritable gouvernance partagée des investissements. Le schéma directeur est établi sur la durée du contrat (25 ans) et décliné en Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI) de 5 ans.

Chaque PPI fixe les objectifs à réaliser pendant cette période en sachant que le montant du 1^{er} PPI de 5 ans (2020 à 2024) s'élève à 45 millions d'euros

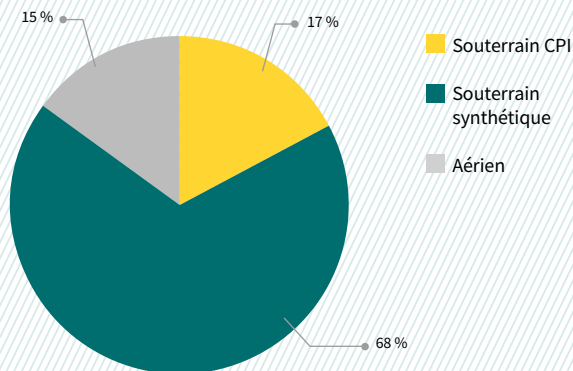
que le concessionnaire s'engage à respecter sur des finalités bien ciblées.

Aussi, l'orientation du contrôle 2020 sur les données 2019 a consisté à fixer les bases données qui serviront les années suivantes à évaluer le respect des engagements d'Enedis sur les PPI.

Des points forts et des points d'alerte ont ainsi été mis en évidence :

POINT FORT

I Un très bon taux d'enfouissement HTA



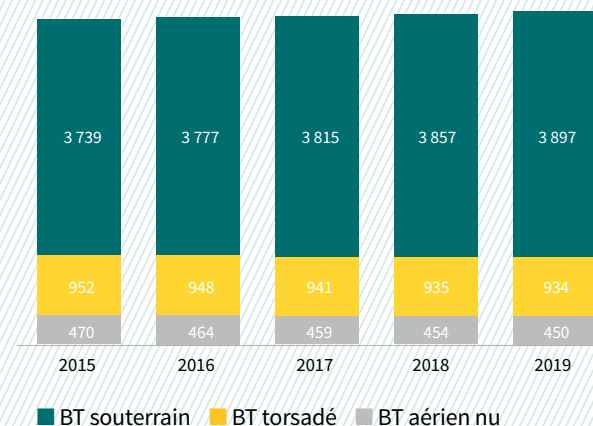
Le réseau HTA est souterrain à 85% pour 3 510 km dont 17% en câbles à isolation en papier imprégné (CPI)

Le réseau HTA est aérien pour 640 km, dont :

- 15 km en faible section
- 13 km en torsadé

I Un réseau BT aux ¾ en souterrain

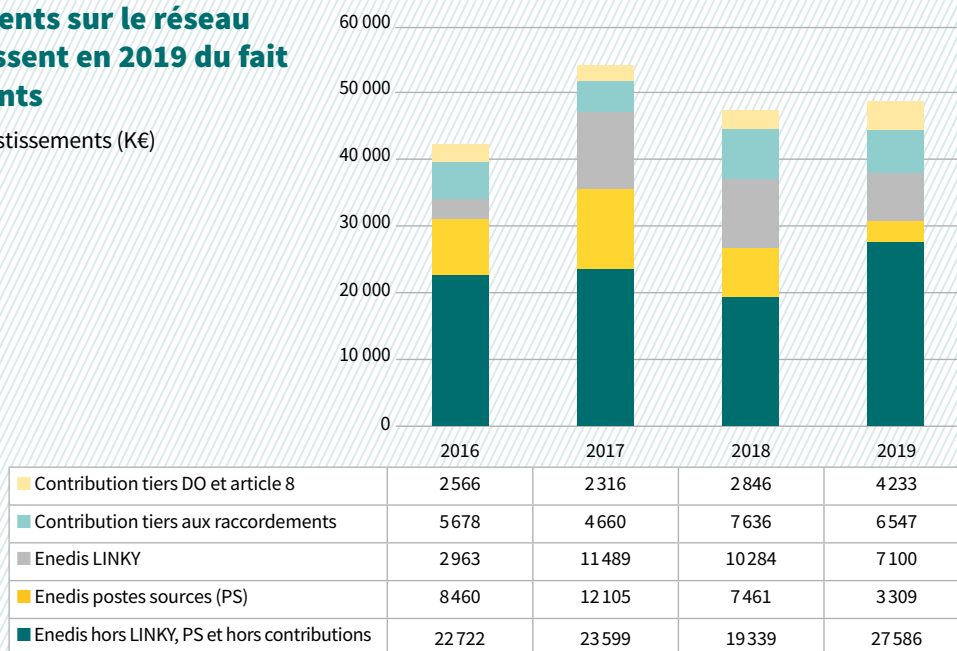
Linéaire réseau BT (Km)



POINT FORT

Les investissements sur le réseau concédé progressent en 2019 du fait des raccordements

Financements des investissements (K€)



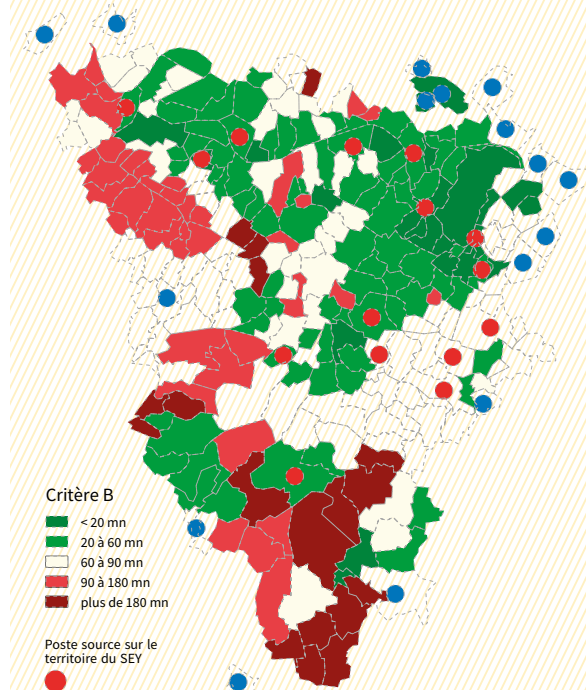
Le suivi de la réalisation du 1^{er} Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) constituera l'axe fort du contrôle 2021 pour le SEY. En effet, les engagements contractualisés par nature d'ouvrage portent sur des objectifs bien précis visant la sécurisation de l'alimentation et le maintien dans le temps du patrimoine concédé.

Le fondement même du nouveau contrat, de respect d'objectifs ciblés, en contrepartie de l'abandon de l'obligation de constituer des provisions constitue une exigence partagée de nature à renforcer la relation contractuelle et le rôle du SEY sur son territoire.

A cet égard, il convient de souligner qu'Enedis s'est d'ores et déjà parfaitement mis en ligne avec ces nouvelles modalités contractuelles par la communication d'une liste d'affaires réalisées ou en cours et classées par objectifs PPI. Cette posture initiale du concessionnaire constitue un point très positif pour le SEY.

POINT D'ALERTE

La qualité de desserte est très différenciée selon les communes du SEY



La qualité de fourniture vue du réseau HTA est très mauvaise au SUD et au Nord-Ouest du territoire et ce pour trois raisons principales :

- La faible utilisation des postes sources périphériques.
- La compatibilité des réseaux franciliens avec ceux de l'Eure et Loir complexifie les possibilités de desserte depuis les postes périphériques
- La vulnérabilité du réseau HTA aérien



REDEVANCE DE CONCESSION R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire au prorata des travaux d'investissement réalisés par les collectivités adhérentes du SEY sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Liste des investissements éligibles sur le réseau éclairage public - terme I :

- Les systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public,
- Les luminaires à basse consommation pour l'éclairage public sous conditions,
- Les investissements sur les réseaux d'éclairage public liés à l'enfouissement de conducteurs électriques sur des appuis communs,
- Les dispositifs de pilotage des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- Les dispositifs de stockage d'énergie dédiés au soutien du réseau,
- Les diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements ci-dessus.

Liste des investissements éligibles sur le réseau électrique - terme B :

- Les travaux neufs de renforcement ou d'extension (hors frais d'aménagement introduits par la loi SRU-UH),
- Les travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement ,
- Les déplacements d'ouvrages avec augmentation de la capacité du transit du réseau,
- Les coffrets de raccordement forains,
- L'amélioration d'un génie civil de poste.

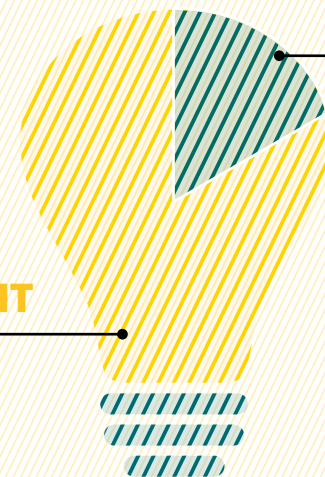
I REDEVANCE R2 2020

Nombre de communes concernées par la redevance R2 2020

84
communes

Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau de distribution publique d'électricité =

8 533 546,46 € HT



Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau éclairage public =

1 712 435,32 € HT

I TAUX DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE R2 2020

(délibération du 5 novembre 2020)

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevraient si elles n'avaient pas adhéré au SEY, augmentée d'une majoration.

Travaux sur le réseau électrique

33,75%



Travaux sur le réseau éclairage public

13,5%



L'ARTICLE 8

Travaux d'amélioration esthétique des réseaux publics de distribution électrique, d'amélioration de la qualité de la desserte et de la sécurisation des ouvrages de la concession

I PARTICIPATION ENEDIS :

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, ENEDIS participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier au taux de 40% d'un montant HT des travaux et dans des limites fixées par une enveloppe.

I PROGRAMME DE TRAVAUX :

La convention relative à l'application de l'article 8 détermine les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi des programmes travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes au SEY.

En 2020, le programme de travaux d'enfouissement a été arrêté par délibération du bureau syndical du 6 février 2020 pour un montant de travaux de 3 793 192 € participant ainsi à 43 opérations.



ZOOM

SUR CHANTIER

I Forage dirigé sous l'Autoroute A11 sur la Commune de Ponthévrad

Dans le cadre du chantier d'enfouissement des réseaux (Article 8) sur la Commune de Ponthévrad (Hameau des Châteliers), nous avons été dans l'obligation de réaliser un forage dirigé afin de passer un câble HTA et ainsi déposer le câble aérien. Cette opération s'est faite en plusieurs phases.

Une 1^{ère} phase a consisté à effectuer un forage dirigé sous l'autoroute.

La longueur de ce forage est de 160m avec une profondeur sous autoroute de 6m. Afin de permettre un meilleur suivi de la trajectoire, un géomètre était chargé de retrouver la tête du forage au milieu de l'autoroute et d'ainsi prélever un point GPS. Pour cette opération, un balisage sur l'autoroute a été installé par les services compétents afin de sécuriser l'intervention du géomètre.

Malgré un terrain rocheux, l'opération s'est bien passée.

La 2^{ème} phase consistait à déposer les réseaux aériens passant au-dessus de l'autoroute. Pour cela, grâce aux services compétents, des bouchons mobiles ont été organisés afin de permettre cette dépose.



LE RECOUVREMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Depuis 2012, le syndicat assure le recouvrement de la TCCFE pour le compte des communes de moins de 2 000 habitants (121 communes en 2020) et pour la commune de Follainville-Dennemont, dont la population a passé le seuil des 2 000 habitants au 1^{er} janvier 2019, et ce jusqu'au 31 décembre 2020 laissant le temps à la commune de fixer son taux pour 2021. En 2020, le Comité a ouvert le contrôle aux communes de plus de 2 000 habitants dans les mêmes conditions que celles des communes de moins de 2 000 habitants.

La TCCFE est prélevée par les fournisseurs d'électricité auprès des usagers (particuliers et professionnels) puis reversée au SEY pour 122 communes en 2020. Le produit de la taxe, qui repose sur la consommation d'électricité à laquelle sont appliqués un tarif et un coefficient fixés par délibération du Comité à 8 pour l'ensemble des communes.

Chaque trimestre le SEY reverse aux communes, après contrôle, **l'intégralité des montants perçus, déduction faite des frais de gestion fixés à 0,6%**. En 2020, les recettes perçues par le syndicat au titre de la TCCFE s'élèvent à **2 588 K€**, dont **2 576 K€** ont été reversées aux communes.

Le marché de fourniture d'énergie connaît une forte expansion au niveau national, que l'on retrouve au niveau local. Aussi, le SEY est confronté à un phénomène croissant d'atomisation du marché de fourniture d'électricité, ce qui implique une hausse considérable du nombre de fournisseurs. De plus en plus de « petits fournisseurs » acquièrent progressivement de nouvelles parts de marché mais

les recettes perçues pour leur compte ne représentent qu'environ 3% des recettes totales de TCCFE de l'exercice 2020, les recettes d'EDF, Engie et Direct Energie représentant par opposition 97 %.

Le SEY fait face à un volume de perception et de contrôle croissant non proportionnel à l'augmentation des recettes.

LE RÔLE DU SEY

- Collecte et exploitation des données trimestrielles fournies par l'ensemble des fournisseurs d'électricité actifs sur le territoire du SEY

| 4 fournisseurs en 2012 | 34 fournisseurs en 2020 |

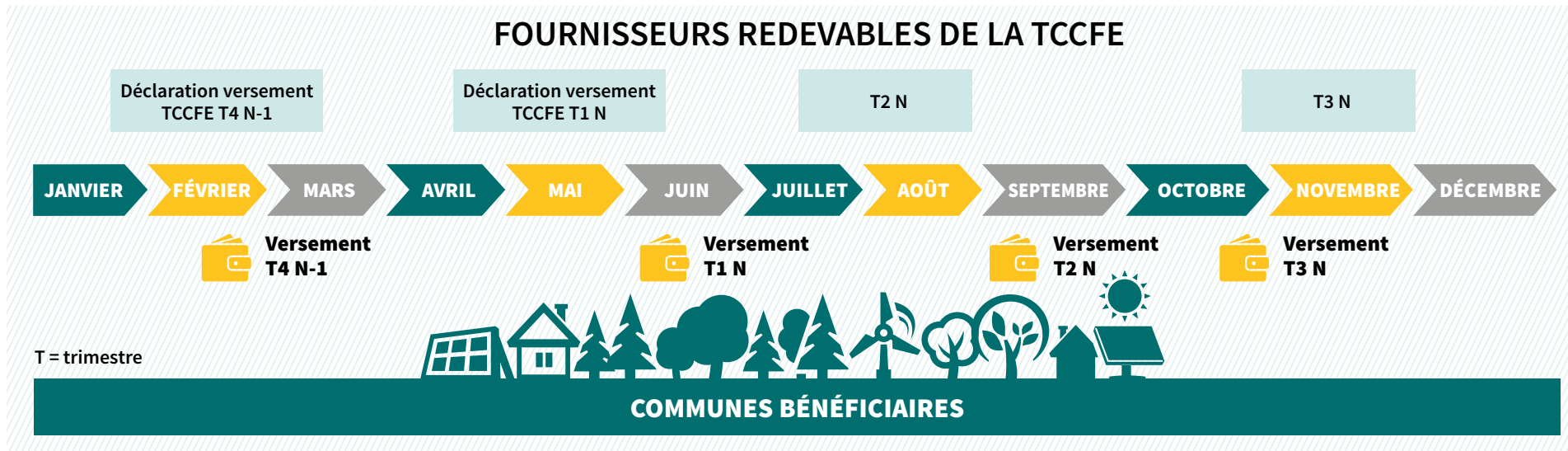
- Vérification de tous les éléments de la déclaration. *En tant qu'AODE, le SEY peut comparer les données transmises par les fournisseurs avec les états des volumes acheminés communiqués par Enedis, gestionnaire du réseau de distribution, mais également identifier de nouveaux fournisseurs actifs sur le territoire.*
- Compilation pour chaque commune des montants déclarés par chaque fournisseur et versement trimestriel de la taxe revenant à chaque commune

| 2,6 M€ reversés aux communes en 2020 |

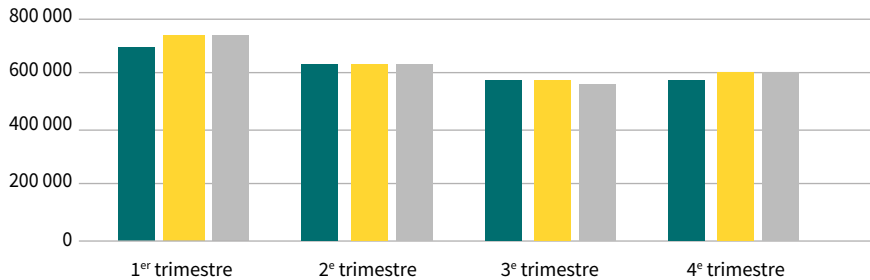
- Redressement des fournisseurs via des demandes de régularisation suite à des erreurs ou des oublis de déclaration.
- Contrôle annuel de cohérence entre les données déclarées par les fournisseurs et les données d'acheminement remontées par le gestionnaire de réseau.



CALENDRIER DE VERSEMENT DE LA TCCFE



TCCFE : EVOLUTION DU MONTANT REVERSÉ EN €



A noter :
le 4^{ème} trimestre 2020
a fait l'objet d'un
mandatement en 2021.

LISTE DES 34 FOURNISSEURS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

- ALTERNA / SOREGIES
- ANTARGAZ
- BUDGET TELECOM
- BULB ENERGIA **NOUVEAU EN 2020**
- IBERICA
- EDF
- ELECOCITE
- ENALP
- ENERCOOP
- ENERGEM
- ENGIE
- ENI GAS POWER FRANCE (ex ALTERGAZ)
- GAZ EUROPEEN / GAZ DE PARIS
- GAZEL ENERGIES SOLUTIONS (Ex UNIPER)
- GAZELEC ENERGIES DU SANTERRE
- GEDIA
- GEG SOURCES D'ENERGIES
- GREENYELLOW
- HYDROPTION
- IBERDROLA
- ILEK
- JOUL EKWATEUR
- OUI ENERGY
- OVO ENERGY
- PRIMEO (ex ENERGIES LIBRES)
- PROXELIA
- SELIA SEOLIS
- SOWATT (ELECTRICITE DE SAVOIE)
- SOWEE
- SIPLER (SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC)
- SYNELVA
- TOTAL DIRECT ENERGIE
- UPLE ENERGIE D'ICI
- VATTENFALL
- XELAN (PLUM ENERGIE)

EVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

Valable aujourd'hui, ce dispositif de taxation de la TCCFE devrait être modifié à compter du 1^{er} janvier 2023, puisque le projet de Loi de Finances 2021 en son article 13 prévoit une harmonisation du dispositif, avec un regroupement de l'ensemble des taxes d'électricité pour en confier la gestion à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la fixation d'un taux unique au niveau national.



**UNE COMPÉTENCE
QUI SE DÉVELOPPE**

LA CONCESSION GAZ

I DONNÉES CLÉS

90
communes

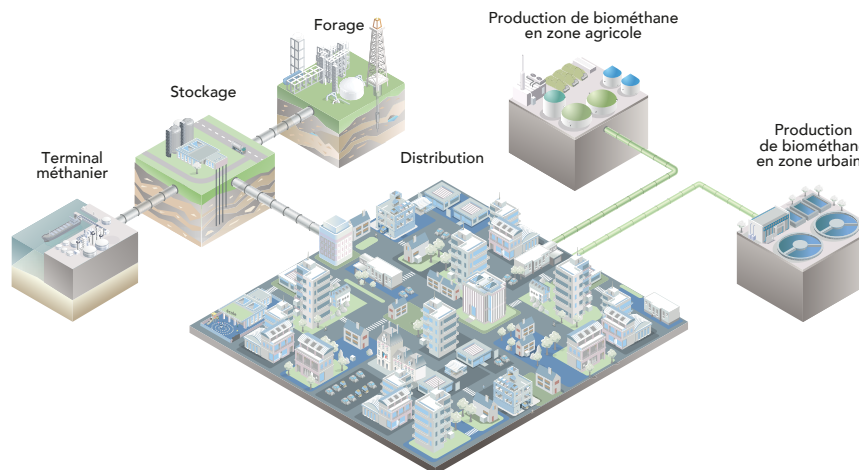
118 393
abonnés

1 728 084 ml
de réseau de gaz

2 757 GWh
acheminés

34,9 M[€] H.T.
de recettes
d'acheminement

II LA CHAÎNE GAZIÈRE



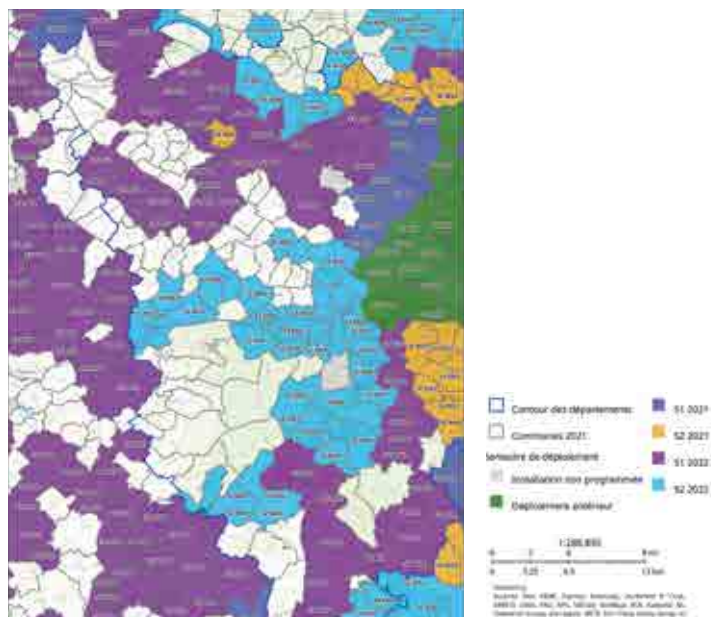
I INVENTAIRE DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION DU SEY

Canalisations (longueurs en mètres)	2020	2019	2018
Longueur totale des canalisations	1 728 084	1 722 020	1 667 250
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	108 752	110 110	101 199
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 mbar)	1 619 332	1 611 910	1 556 050
Par matière			
Polyéthylène (PE)	1 163 670	1 155 130	1 114 884
Acier	536 050	537 230	525 207
Autres matériaux	2 836	29 670	27 157

L'âge moyen du réseau de la concession est de 28 ans

Canalisations (longueurs en mètres)	2020	2019	2018
Postes de détente réseau	165	172	159
Robinetts de réseau	1 033	1016	967
Branchements collectifs	7 015	7 408	7 129

I DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ



I L'ACTIVITÉ AU QUOTIDIEN

2020	2019
Nombre total d'incidents	
2077	1 971



INCIDENTS / NATURE

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite		Fuite de gaz sans incendie ni explosion		Incendie et/ou explosion		Autres natures	
497	640	1 193	966	243	174	144	191

INCIDENTS / SIÈGE DU DÉFAUT

Installations intérieures desservies par GRDF		Ouvrages exploités par GRDF		Autres sièges	
425	489	1 400	1 293	246	189

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR TYPE D'OUVRAGE

Réseau		Branchement individuel ou collectif	
18	32	920	872
CI, CM et branchement particulier		Poste de détente et protection cathodique	
357	250	10	3
Autres ouvrages exploités par GRDF			
129		92	

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR CAUSE DE L'ACCIDENT

Dommages		Défaut de mise en manœuvre	
48	85	110	119
Défaillance d'installation à proximité		Incendie	
1	1	7	7
Environnement		Matériel	
23	22	1 217	1 057

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

2077	1 971
-------------	--------------

I LES APPELS ET INCIDENTS

TOTAL DES APPELS

(clients, pompiers, collectivités locales, GRDF...)

2019 2020

5 083 → 5 253

DÉPANNAGE

2019 2020

2 886 → 2 841

INTERVENTIONS SÉCURITÉ

2019 2020

2 197 → 2 412

NOMBRE TOTAL D'INTERVENTIONS

2019 2020

1 971 → 2 077





**DE MEILLEURS PRIX
ET SERVICES**

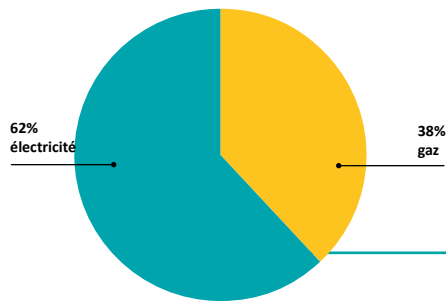
LES ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE



I DONNÉES ACHAT GROUPE

ÉLECTRICITÉ

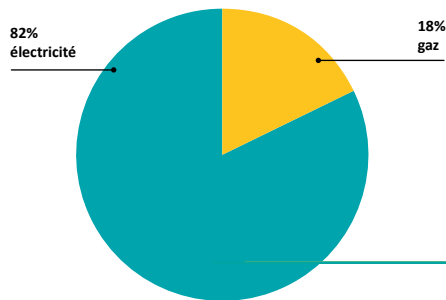
GAZ



170



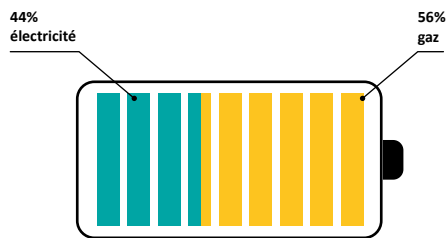
103



3 922



837



97



122



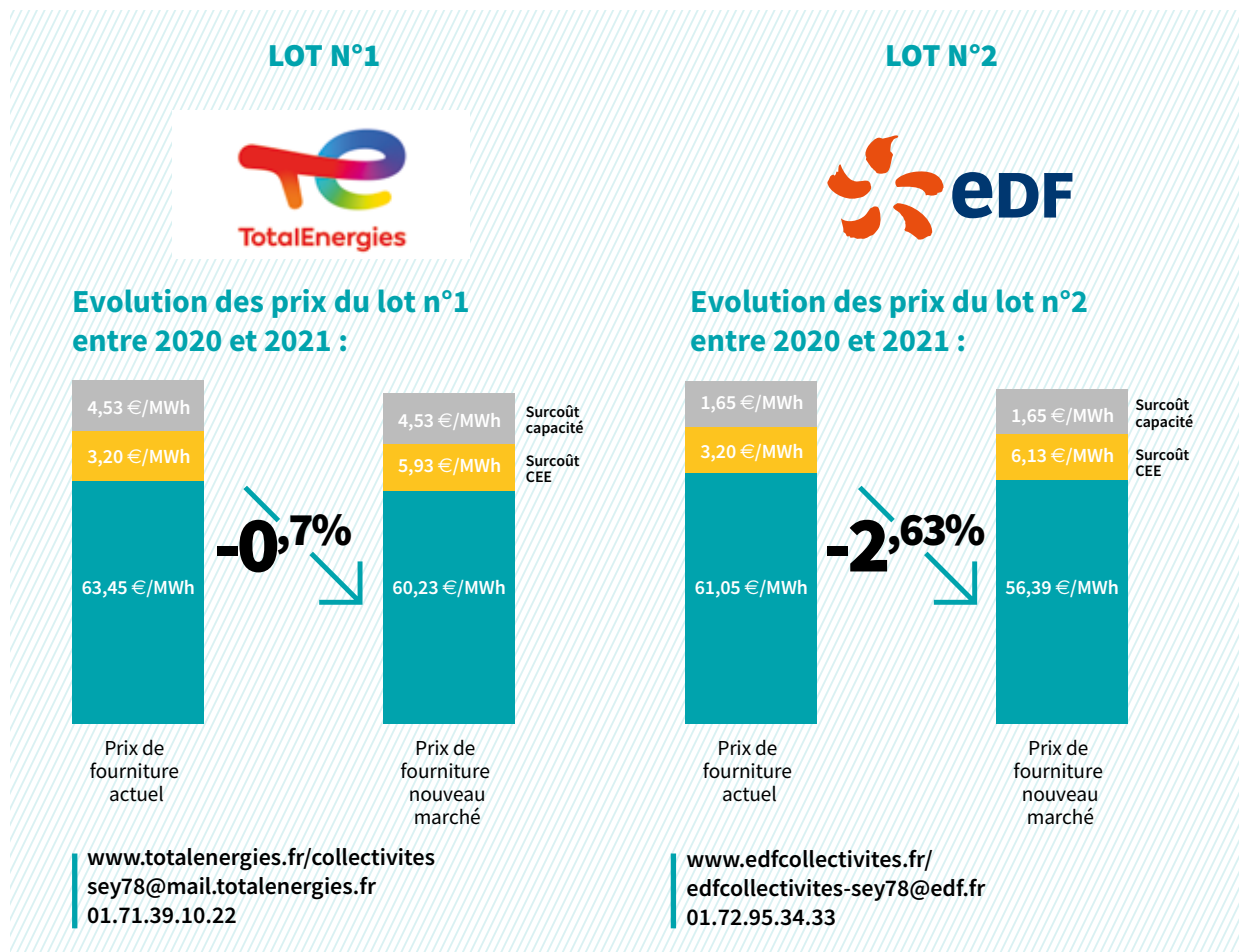
LES ACHATS GROUPÉS D'ÉLECTRICITÉ



Pour l'achat d'électricité comme pour le Gaz, ce 2^{ème} marché subséquent du 2^{ème} groupement de commandes d'achat d'électricité, a été préparé et lancé pendant la crise sanitaire. Ce marché est décomposé en 2 lots :

- Lot n°1 : les contrats, dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, C2, C3 ou C4
- Lot n°2 : les contrats, dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA, C5

A la vue des notes déjà attribuées sur les aspects techniques (relation client/fournisseur, espace client internet, délais d'intervention...) lors de l'adjudication de l'accord-cadre et des notes attribuées sur les aspects financiers des marchés subséquents lors de la CAO du 26/05/2020, le marché a été attribué à :



Pendant toute la durée de ce marché, le SEY est là pour vous accompagner et vous aider dans votre relation avec le fournisseur. Pour toutes les demandes des adhérents (facturation, interface gestionnaire de réseau, recouvrement, interrogation sur vos consommations, informations sur le déroulé du contrat ...) chaque fournisseur a mis en place un accès à son espace client/fournisseur, une adresse courriel dédiée ainsi qu'un numéro d'appel.

LES ACHATS GROUPÉS DE GAZ



103
membres



121
collectivités



837
sites

LE MARCHÉ SUBSÉQUENT

Le 2^{ème} marché subséquent du troisième groupement de commandes de gaz naturel, a été préparé et lancé pendant la crise sanitaire. Le marché a été attribué à ENGIE pour une fourniture à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.



LA STRATÉGIE D'ACHAT DU SEY

Le prix indexé sur le PEG Nord et l'intégration d'une option SWAP, permettent d'absorber les hausses de la TICGN et ainsi générer des économies significatives pour les membres du groupement. Pendant toute la durée de ce marché, le SEY est là pour vous accompagner et vous aider dans votre relation avec le fournisseur.

L'OPTION SWAP

L'option SWAP et l'offre à clics consiste à acheter à plusieurs reprises des prix fixes. Il s'agit de bloquer les prix sur plusieurs périodes au cours de l'année en effectuant une veille du marché et en cliquant à chaque fois qu'une opportunité se présente.

BiLL-e

Pour toutes vos demandes (facturation, interface gestionnaire de réseau, recouvrement, interrogation sur vos consommations, informations sur le déroulé du contrat ...)

Vous pouvez les réaliser via l'espace client :

<https://www.espace-client.entreprises-collectivites.engie.fr>



Vous pouvez également contacter votre interlocuteur Engie :
espace-marchepublic@engie.com





UNE ÉNERGIE MAITRISÉE

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (C.E.E)

LES C.E.E, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (C.E.E.) est un levier financier destiné à favoriser les investissements en matière d'efficacité énergétique. Les C.E.E. sont délivrés par l'Etat pour les travaux éligibles et correspondant aux économies d'énergie obtenues et mesurées en kWh (CUMAC). Ces certificats sont valorisés, regroupés, puis négociés avec les obligés les plus offrants, ce qui permet de réduire ainsi l'investissement initial des opérations.



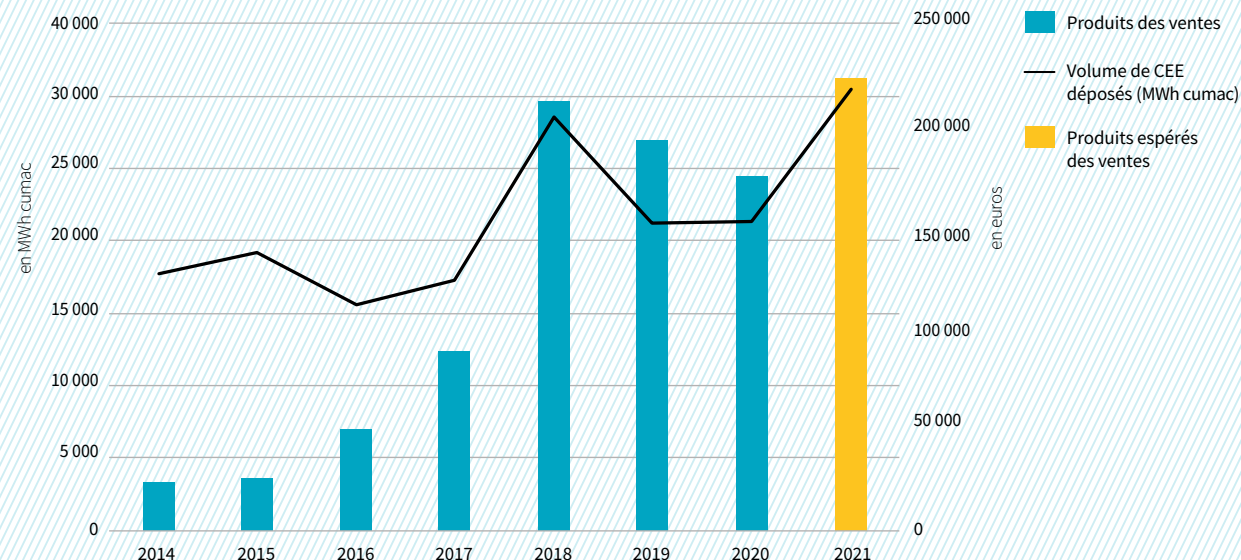
ont signé une ou plusieurs conventions en vue de déposer des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) depuis 2013.

LE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

La mission du SEY consiste à accompagner ses adhérents dans la valorisation de leurs CEE en gérant l'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers suivant un planning maintenant bien connu de nos adhérents.

Plus globalement, depuis la création du service, **140,8 GWh cumac de CEE ont été valorisés et vendus pour un montant global d'un peu plus de 766 K€.**

Suivi du volume de CEE déposé / du produit des ventes

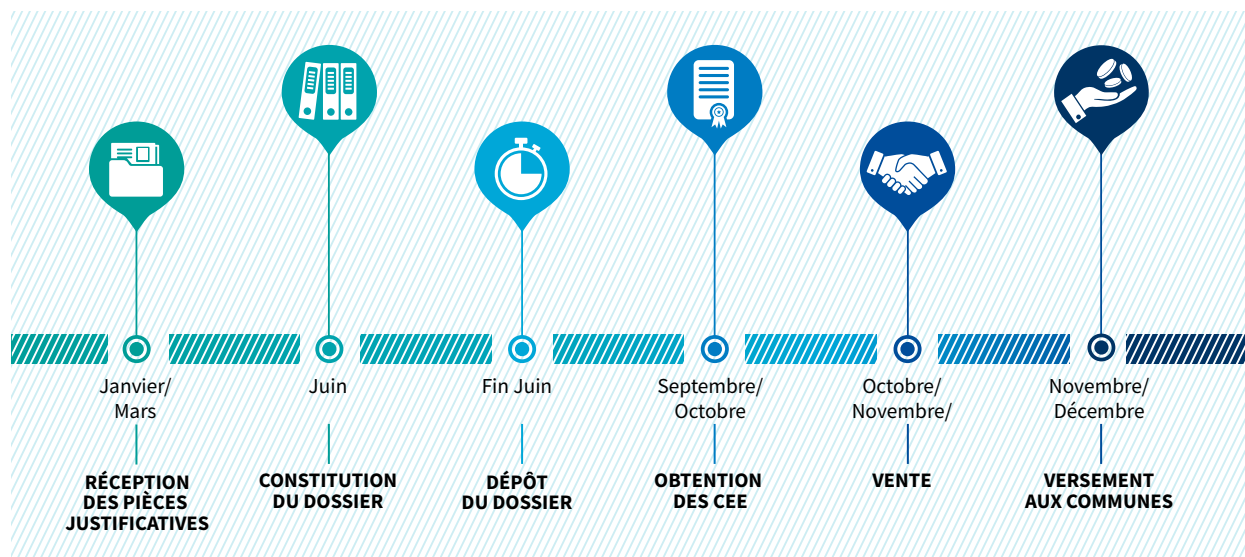




Pour rappel, pour que votre dossier soit complet et puisse être déposé sur la plateforme Emmy, il convient d'adresser au SEY courant avril les pièces justificatives suivantes :

- Le devis, bon de commande ou acte d'engagement du marché ;
- La facture des travaux de moins d'un an ;
- L'attestation sur l'honneur complétée et signée ;
- La fiche technique des matériels/matériaux installés.

En 2020, 11 collectivités ont confié au SEY la valorisation de 62 opérations représentant 21,4 GWh. Compte tenu de l'évolution des prix d'achat de CEE, la vente est intervenue le 13 novembre dernier au prix de 8,175 €/MWh, ce qui représente un montant global de 174 K€.



En 2021, le SEY s'orientera sur le suivi et la mise à jour des fiches standardisées de CEE, leurs mises en ligne sur le site internet du SEY ainsi que sur l'intégration des nouvelles obligations liées à l'entrée dans la 5^e période (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025).

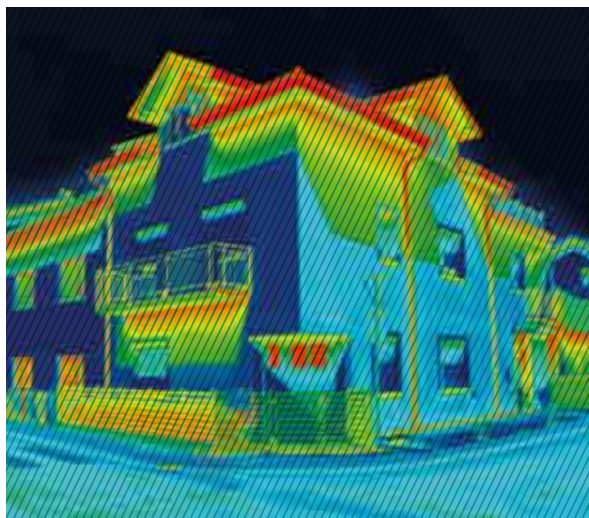
Le SEY se rémunère à hauteur de 10 % des sommes perçues et reverse donc les 90 % restants aux collectivités signataires. Avec la 4^e période des CEE entrée en vigueur au 01 janvier 2018, les règles ont évolué et rendent les dossiers plus complexes à constituer.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGÉTIQUE : LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)



Afin d'encourager les communes présentes sur son territoire à mener des actions concrètes pour maîtriser leurs consommations d'énergie, le SEY a développé un **partenariat** avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) et avec Energies Solidaires pour les inciter à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Le CEP est un dispositif qui vise à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.



Le SEY a voté l'attribution d'un soutien financier à ses communes en complément des participations qui peuvent être versées par les partenaires qui contribuent au financement de la mission de CEP, tels que l'ADEME, Parc Nationaux Régionaux et les EPCI ou autres.

Ce soutien financier est réservé aux communes adhérentes au SEY. Il s'agit d'un **soutien financier exceptionnel versé une seule fois pour l'ensemble de la période d'engagement de 3 ans** et au titre des conventions pluriannuelles d'objectifs signées.



8 communes sous convention ont bénéficié de l'aide du SEY
12 000 € d'aide versée par le SEY
 Aide portée à **2 000 €** pour les conventions signées en 2021.

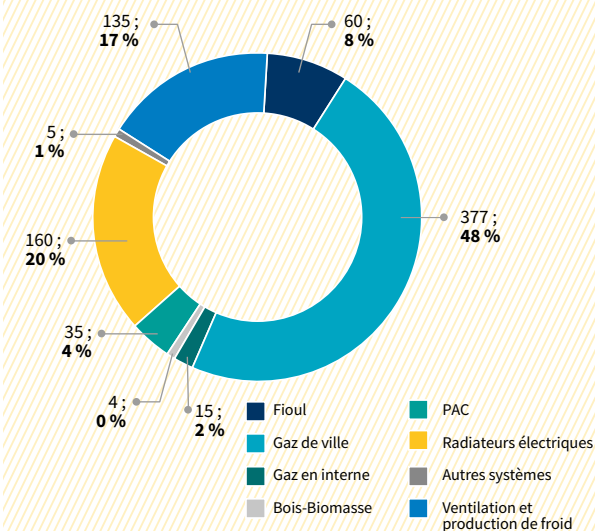


EMIT

Les audits proposés dans le cadre du groupement EMIT rencontrent un vif succès.

35 collectivités ont eu recours à cette nouvelle prestation du SEY. Cela représente 126 audits des installations thermiques (chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude sanitaire) et 41 audits élargis (portant sur l'ensemble du bâtiment)

LES SYSTÈMES DE PRODUCTION DE CHALEUR





LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LES ÉNERGIES RENOUEVELABLES

I LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Les services du SEY ont poursuivi leur démarche de rencontre d'élus intéressés par le développement de la filière photovoltaïque sur leur territoire et ont ainsi continué à réaliser des études de faisabilité pour l'installation de centrales sur les bâtiments publics des communes des Yvelines.

En 2020, de nombreuses collectivités ont sollicité le SEY pour qu'il réalise et exploite ces centrales solaires sur leurs bâtiments ou parkings. Le SEY a donc commencé à réfléchir à la création de sa propre régie et de son budget associé.

Le SEY privilégie les bâtiments et espaces publics permettant l'installation de 600 m² minimum de panneaux photovoltaïques.

Après une année et demie de fonctionnement, la centrale solaire de Maule remplit très largement ses objectifs de production avec 90,5 MWh/an produits. Cette production d'énergie renouvelable a évité de générer 10,5 tonnes de CO₂/an et équivaut au parcours de plus de 43 000 km/an en voiture. Le produit de la revente à EDF Obligation d'achat est d'environ 10 700 €/an

I LA MÉTHANISATION

Le biométhane est une énergie **100 % renouvelable**.

- 1. Collecte de matières organiques :** effluents d'élevages, résidus de cultures, déchets verts, ordures ménagères, déchets des industries agroalimentaires et résidus des traitements des eaux usées.
- 2. Méthanisation des déchets :** après avoir été introduits dans un digesteur pour être transformés en biogaz, qui une fois épuré deviendra du biométhane. Le résidu de la méthanisation, le digestat, est stocké avant d'être utilisé comme engrais organique et épandu.
- 3. Injection dans le réseau public de distribution de gaz naturel** après avoir été odorisé et contrôlé.
- 4. Valorisation d'une énergie alternative, renouvelable et propre, au service de tous :** mêmes usages que le gaz naturel (chauffage, cuisson, production eau chaude, carburant (bioGNV))



SUR **sey** *Energies Renouvelables*
La Régie du SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

I L'investissement solaire du SEY dans vos communes.

Quel est notre rôle ?

Son rôle consiste à proposer aux communes de réaliser des installations solaires photovoltaïques sur leur territoire. Celles-ci sont financées, installées et exploitées par le SEY pendant 20 ans. Votre commune perçoit un loyer annuel, devient acteur de la transition écologique et peut communiquer montrant ainsi l'exemple à suivre.

Sur quels sites ?

Les sites susceptibles de recevoir les installations solaires disposent de surfaces continues de plus de 500 m², en espaces au sol (parkings, cours d'école...) ou en toitures acceptant la surcharge des panneaux.

Comment ça marche ?

Le SEY visite les sites potentiels de la commune, établit une Convention d'Occupation Temporaire de la toiture ou de l'espace au sol de la collectivité. Le SEY se charge du dépôt du permis de construire en collaboration avec la commune, établit les marchés, suit les travaux, procède à la mise en service et assure l'exploitation dans la durée.



ÉCOMOBILITÉ

DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES DU RÉSEAU « SEY MA BORNE »



I DONNÉES CLÉS

994

Abonnés Seymaborne





8 535
Transactions

256 min

Durée moyenne
par session
normale




755
Badges distribués

17%
d'abonnés
actifs*

3,3
Transactions / mois
/ abonné actif*


17,5 kWh
Consommation moyenne
d'une session sur borne normale*

4,4 €
Revenus moyen
d'une session sur
borne normale*

* Hors confinement



RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Le SEY, Syndicat d’Energie des Yvelines, principale autorité concédante du département a décidé de relever le défi : **répondre aux nouveaux enjeux de déplacement sur le territoire.**

Le Syndicat d’Energie des Yvelines a ainsi développé un vaste programme de bornes de recharge de véhicules électriques : **le réseau « SEY ma borne ».**

Ainsi, un premier déploiement a débuté en 2019. Et depuis la fin 2020, le réseau « SEY MA BORNE » comporte plus de 150 bornes sur 76 Communes.

LES + DU RÉSEAU SEY MA BORNE
UN RÉSEAU ÉTENDU

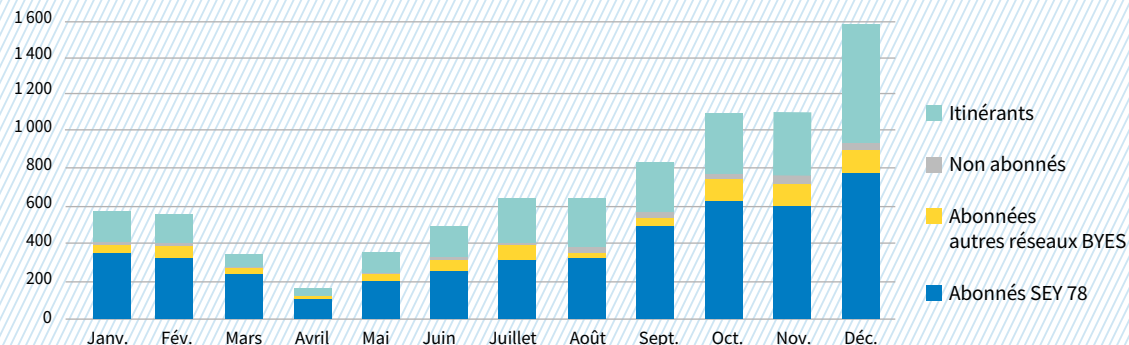
77 communes concernées

Recharge sur tous types de véhicules électriques

Plus de **150** bornes (1^{ère} phase)

2^h de stationnement gratuit

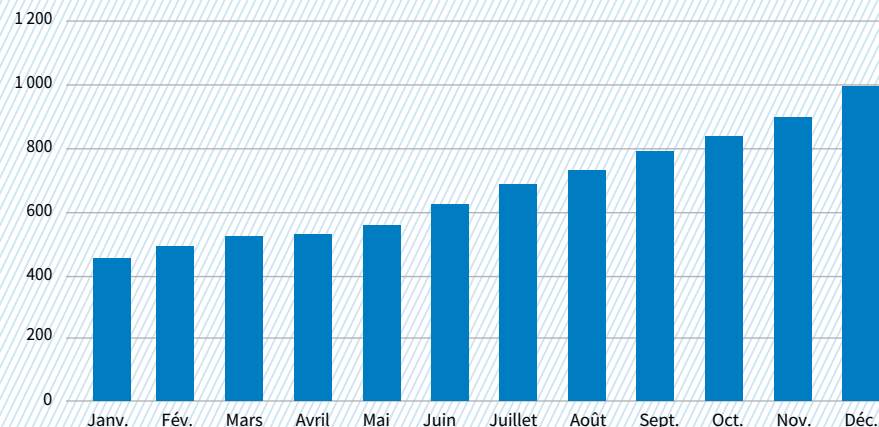
NOMBRE DE SESSIONS



Décembre 2019
Environ 550 sessions

Décembre 2020
Environ 1 600 sessions

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS





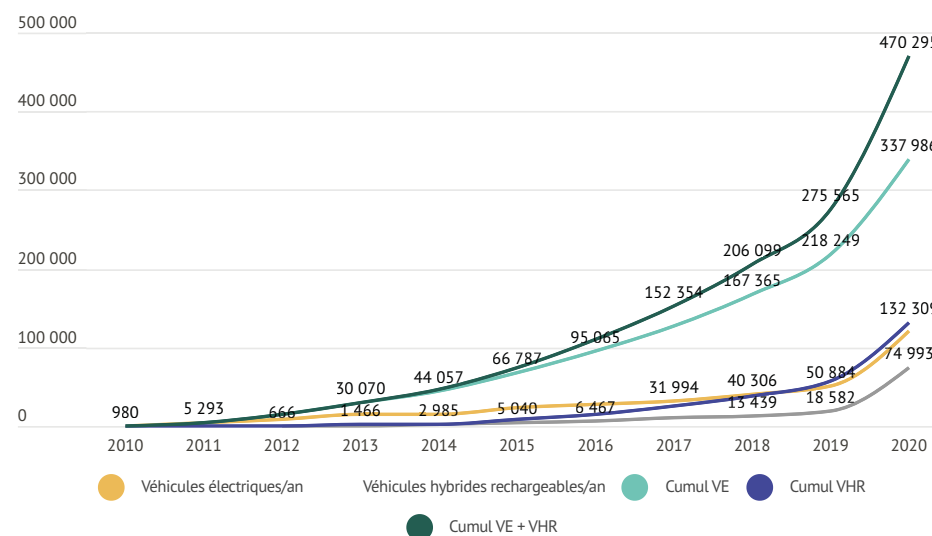
IMMATRICULATIONS ANNUELLES

	Immatriculations décembre 2020	Immatriculations totales en 2020
Véhicules électriques particuliers	20 734 (+ 332 % vs. déc. 2019)	110 916 (+ 159 % en un an)
Véhicules électriques utilitaires	1 347 (+ 110 %)	8 792 (+ 10 %)
Total véhicules légers électriques	22 082 (+ 305 %)*	119 737 (+ 135 %)*
Véhicules hybrides rechargeables	15 168 (+ 522 %)	74 993 (+ 304 %)
Total véhicules électriques + hybrides rechargeables	37 250 (+ 372 %)*	194 730 (+ 180 %)*
Deux-roues motorisés électriques	1 259 (+ 58 %)	12 414 (- 11 %)

Source : Avere-France / AAA Data

*Ce chiffre inclut les immatriculations de la BMW i3 «Range Extender» (1 en décembre 2020, 29 sur toute l'année)

PARC ROULANT DEPUIS JANVIER 2010



Source : Avere-France / AAA Data



ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE



I L'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LES TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT

Depuis maintenant 2015, le SEY s'implique davantage dans les travaux d'enfouissement et apporte une aide concrète à ses communes adhérentes, complétant sa mission principale d'autorité concédante, en développant une mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux (article 8) établi par le SEY chaque année, les communes inscrites (non adhérentes au SIERTECC et au SIRE) peuvent contractualiser avec le SEY pour bénéficier de son assistance, de ses conseils et de l'expertise des Bureaux d'Études ayant souhaité répondre à la consultation du SEY.

Le SEY a lancé en 2020 une consultation afin d'identifier des Bureaux d'Études répondant aux prestations souhaitées et proposant des tarifs pour une mission type.

Les Bureaux d'Études ayant répondu aux attentes du SEY sont les suivants :



Ces 6 Bureaux d'Études ont signé avec le SEY une convention de partenariat en mars 2021. Ainsi, les collectivités du SEY ont la possibilité de passer par l'un de ces Bureaux d'Études pour la maîtrise d'œuvre de leurs travaux d'enfouissement et leurs travaux de voirie et d'éclairage public associés.

Les tarifs des Bureaux d'Études, sont disponibles sur demande aux services du SEY.



I GROUPEMENT DE COMMANDES DE LEVERS TOPOGRAPHIQUES ET INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les Collectivités recourent régulièrement aux services de topographes géomètres, pour répondre à leurs besoins d'élaboration de projets.

L'évolution de la réglementation, relative aux travaux à proximité des réseaux, a renforcé nos obligations en la matière et rendu indispensables les investigations complémentaires visant à localiser précisément ces réseaux pour lesquelles les exploitants ne disposent pas d'une cartographie précise (avec des réseaux en classe A).

Conscient que cette obligation est contraignante pour les Collectivités, le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY), le Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) et le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île de France (SIGEIF) se sont associés pour proposer un groupement de commandes afin de réaliser des levés topographiques et des investigations complémentaires.

Ce marché a été attribué lors de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) du 09 mars 2020 à Elliva



I GROUPEMENT DE COMMANDES DE DIAGNOSTICS LIÉS À L'AMIANTE OU HAP

Certains enrobés sont susceptibles de contenir de l'amiante, rendant complexes, voire dangereux, les travaux de voirie. Afin d'aider les collectivités chargées, sur le domaine public, de procéder à des opérations de détection d'amiante, désormais obligatoires, le SEY, en collaboration avec deux autres syndicats d'énergie, ont lancé un groupement de commandes.

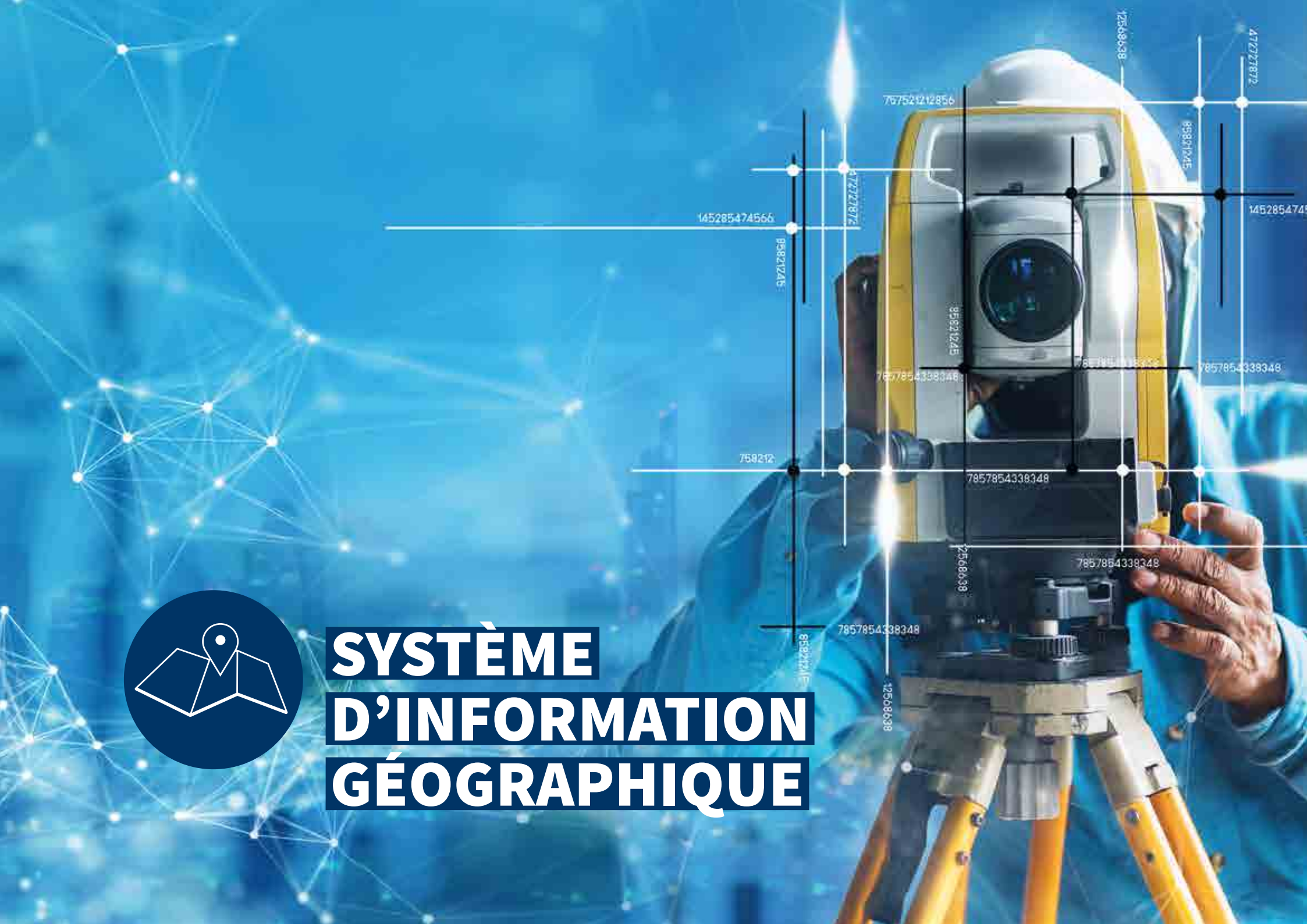
Afin de se conformer à la réglementation, les communes sont donc tenues de réaliser ces « diagnostics amiante » touchant leur voirie. Pour aider les collectivités à mettre en œuvre cette nouvelle obligation, le Sigeif, le Sdesm (Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne) et le Sey78 (Syndicat d'énergie des Yvelines) ont organisé un groupement de commandes conjoint. Aux diagnostics amiante s'ajoutent des prestations de recherche de la concentration en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et de diagnostic des canalisations. Cette démarche a rapidement démontré son utilité, plus de deux cents collectivités y ayant répondu favorablement.

Le marché a été attribué le 09 Juillet 2019 à la société DOMOBAT.





SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE



LE PORTAIL CARTOGRAPHIQUE

Les Collectivités Territoriales doivent faire face à des problématiques d'aménagement du territoire de plus en plus complexes. Pour y répondre, elles ont besoin d'outils leur permettant de prendre les meilleures décisions. De ce fait, le SEY met gratuitement à la disposition de ses adhérents l'accès à un Portail Cartographique (SIG). Ce portail permet la visualisation des réseaux d'électricité et de gaz

pour les adhérents. Il est aussi possible de rajouter des couches supplémentaires avec les autres réseaux que les communes peuvent nous envoyer afin de les intégrer sur le Portail.

De plus, bientôt, une base est en cours de création pour intégrer le réseau d'éclairage public sur le Portail Cartographique.

I RÉSEAUX

Electricité

Gaz

Eau potable

Eaux usées

Eclairage public



LES DT/DICT

Le Portail Cartographique donne un accès également depuis début Août 2021 aux DT/DICT demandées sur la Commune. Il est ainsi possible de visualiser les DT / DICT terminées, en cours ou à venir.

En cliquant sur la pastille, l'accès est donné aux informations sur le responsable du projet et sur l'entreprise qui réalisera les travaux et sur le type de projet prévu.

Ce qui permettra aux Communes de suivre les chantiers sur leur Territoire.





FONCTIONNEMENT DU SEY

LE FONCTIONNEMENT ET LES INSTANCES

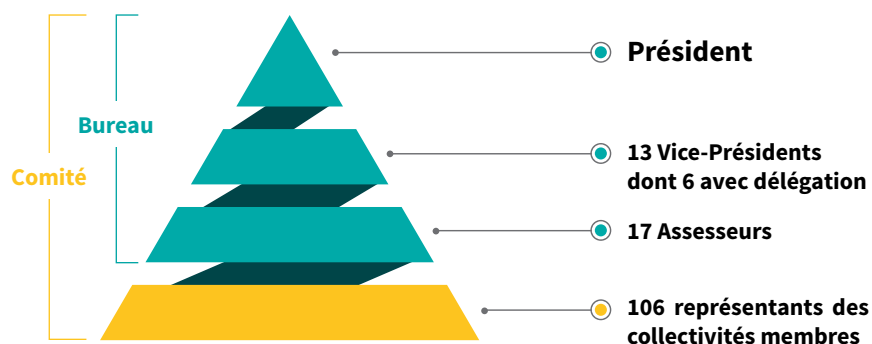
I LE FONCTIONNEMENT : UN SYNDICAT COMPOSÉ D'ÉLUS

Le SEY est un syndicat mixte composé de 201 communes (1 016 115 habitants) qui adhèrent au syndicat, directement ou indirectement, pour les compétences fédératrices (l'organisation du service public de l'électricité et du gaz). Des services avantageux sont également proposés tels que les marchés d'achat groupé d'énergie, le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, la promotion et le déploiement des énergies renouvelables, l'accompagnement de la maîtrise de la Demande en Energie (MDE), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public...






Suite aux élections de mars et de juin 2020, les conseillers municipaux et communautaires des collectivités membres, représentées chacune par des délégués titulaires et suppléants, ont désigné leurs 274 délégués afin de siéger au sein du syndicat.

I LES INSTANCES : LE COMITÉ ET LE BUREAU

Le Comité du SEY est composé de la manière suivante :



Adhérents :
 *88 communes individuelles représentées par 100 délégués titulaires et 100 délégués suppléants
 + 5 intercommunalités ou syndicats intercommunaux représentés par 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants
soit :
137 délégués titulaires et 137 délégués suppléants

	COMMUNES INDIVIDUELLES	SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU INTERCOMMUNALITÉS				
201 communes	88	 14	 31	 7	 5	 56
1 016 115 habitants	362 081 h	238 713 h	28 919 h	19 226 h	83 764 h	283 412 h
Nb dél Tit ELEC = 137	100	11	3	1	7	15
Nb dél Sup ELEC = 137	100	11	3	1	7	15
Nb dél Tit GAZ = 53	35	0	0	0	3	15
Nb dél Sup GAZ = 53	35	0	0	0	3	15



LE BUREAU

LE COMITÉ

Le 1^{er} Comité post-élections s'est réuni le 5 novembre 2020 afin d'élire le Président et les Vice-Présidents qui composent le Bureau. Laurent Richard a été réélu Président du SEY pour la nouvelle mandature 2020-2026. Comptant 6 Vice-Présidents avec délégation de fonctions, le Bureau est composé de 31 membres. Il est chargé d'assister le Président dans la gestion du syndicat.

LE PRÉSIDENT



Laurent RICHARD

Président du SEY

Maire de Maule

Vice-Président du Conseil départemental

LES VICES PRÉSIDENTS



Benoît PETITPREZ

1^{er} Vice-Président
Rambouillet



Vincent MEZURE

2^{ème} Vice-Président
Bougival



Charles PRELOT

3^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Conflans-ste-Honorine



Henri-pierre LERSTEAU

4^{ème} Vice-Président
Plaisir



Christophe MOLINSKI

5^{ème} Vice-Président
Noisy-Le-Roi



Eric MARTIN

6^{ème} Vice-Président
Montainville



Michel CARRIÈRE

7^{ème} Vice-Président
GPS&O
Les Mureaux



Gérard SOLARO

8^{ème} Vice-Président
Gommecourt



Dominique TURPIN

9^{ème} Vice-Président
GPS&O
Nezel



Serge MIRABELLI

10^{ème} Vice-Président
Saint-Germain-en-Laye



Benoît BOUHEBEN-DEMAÏ

11^{ème} Vice-Président
Sartrouville



Rachid BOUHOUCHE

12^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Cergy



Aliou GASSAMA

13^{ème} Vice-Président
GPS&O
Mantes-La-Jolie



LES ASSESSEURS



Micha ACKERMANN
Assesneur
Chavenay



Cédric AOUN
Assesneur
SIRE et SIERTECC
Triel-sur-Seine



M'Barek BOUCLLIGA
Assesneur
Sartrouville



Bertrand COQUARD
Assesneur
CA SQY
Les Clayes-Sous-Bois



Marc DAMAGNEZ
Assesneur
Longnes



Sandrine DOS SANTOS
Assesneur
GPS&O
Poissy



Alain GAGNE
Assesneur
Boissy-Mauvoisin



Jean-Luc GAGNIERE
Assesneur
Marly-Le-Roi



Olivier GUITTARD
Assesneur
Jouars-Ponchartrain



Jean-Pierre HARDY
Assesneur
SIERTECC
Eragny-Sur-Oise



Christine HERREBRECHT
Assesneur
Houilles



Stéphane JEANNE
Assesneur
GPS&O
Oville-sur-Montcient



Didier MARTINEZ
Assesneur
GPS&O
Porcheville



Phillipe MIRAULT
Assesneur
Beynes



Jean-Michel THIRANT
Assesneur
Mareil-Le-Guyon



Lionel WASTL
Assesneur
GPS&O
Andresy



Guy YVART
Assesneur
Dammartin-En-Serve

COMITÉ 

- 6 février
- 11 février
- 27 février
- 3 mars
- 5 novembre

BUREAU

- 6 février

LISTE DES DÉLÉGUÉS DU SEY

AU 31 DÉCEMBRE 2020 POUR LA NOUVELLE MANDATURE 2020-2026

(COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ ET GAZ)

COMMUNES au 31/12/2020	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
ADAINVILLE	Edouard ODIER	Hervé BARBIER
AIGREMONT	Samuel BENOUDIZ	Yannick RAYNAUD
ANDELU	Olivier RAVENEL	Charles CRESTLEY
AUTEUIL-LE-ROI	Michael DE LAROCHE	Jean-Luc CAPELLE
AUTOUILLET	Philippe BOUHELIER	Cédric BSCHORR
BAILLY	Denis PETITMENGIN	Éric VERPIEREN
BAZEMONT	Jean-Bernard HETZEL	Thierry NIGON
BENNECOURT	Jocelyne MANN	Henry LECLER
BEYNES	Philippe MIRAULT	Philippe GUILLONNEAU
BLARU	Marie-France PIERRE	Farouk EL MANOUNI
BOINVILLIERS	Laurence GAULT	Alexandrine BAUNOT
BOISSY MAUVOISIN	Alain GAGNE	Frank GAREAU
BOISSY-SANS-AVOIR	Christine MATHIEU	François TOIS
BONNIERES SUR SEINE	Benoit DESMOUSSEAUX	Daniel ROUX
BOUGIVAL	Vincent MEZURE	Jean-Marie CLERMONT
BREVAL	Michel ABRAHAM	Jacky LECLERC
BUC	Bernard MILLION-ROUSSEAU	Stéphane TOUVET
BULLION	Xavier CARIS	Éric CHABANNE
CHAMBOURCY	François ALZINA	Christophe PRIOUX
CHATEAUFORT	Bernard LERISSON	Yonel GOUNOT
CHAUFFOUR-LES-BONNIERES	Schéhérazade DENIARD	Pierre BARD-MALHOUITRE
CHAVENAY	Micha ACKERMANN	Xavier COUINEAU
CONDÉ-SUR-VEGRE	Stéphane BLAIRON	Jean-René TANCREDE
COURGENT	Jean-Paul BARON (Maire)	Absence de nomination
CRAVENT	Jacky JOUBERT	Denis FAUGERES
DAMMARTIN-EN-SERVE	Guy YVART	Ghislaine SIWICK
FEUCHEROLLES	Michel DELAMAIRE	Nicolas TASSIN DE NONNEVILLE
FRENEUSE	Alain LESEC	Patrice LEMAIRE
GALLUIS	Luc-Marie DELESTRE	Georges WILLEMOT
GAMBAIS	Laurent DACULSI	Bertrand NEVEUX
GARANCIERES	Philippe ENARD	Michel SECONDAT
GOMMECOURT	Gérard SOLARO	Arnaud THOMAS
GOUPILLIERES	Régine FRANCOIS	Stéphane JEAN
GRANDCHAMP	Benjamin MASI	Jean-Philippe DUPUY

COMMUNES au 31/12/2020	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
GROSROUVRE	Paul STOUDEUR	Isabelle RAMAIN-SOUDANNE
HERBEVILLE	Roger HENEULT	Gérald DEROUET
HOUILLES	Marina COLLET	Clément BATTISTINI
	Christine HERREBRECHT	Christophe HAUDRECHY
	Sylvère MAGA	Sébastien SIMONIN
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Olivier GUITTARD	Wulfran GAMPACKAT
LA HAUTEVILLE	Marc COURTEAUD	Christian GLUCKMAN
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Alexis MARCHANDISE	Jean-Michel ALLIRAND
LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE	Christian GACHENOT	Jean-Luc RATIEUVILLE
LE MESNIL-LE-ROI	Didier KENISBERG	Janick CHEVALIER
LE PECQ	Agnès BUSQUET	Pascal SIMONNET
LE PORT-MARLY	David FERNANDES	Romarc LENOIR
LE TARTRE-GAUDRAN	Hervé GRANDURY	Franck PERROT
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Thierry BIORET	Alain MOLL
LES MESNULS	Christian BRAILLARD	Pablo SCIANDRA
L'ETANG-LA-VILLE	Michel MOUTON	Thierry PEDROS
LIMETZ-VILLEZ	Serge ARMAND	Valérie MILON
LOMBOYE	Ivan BOUSSION	Jean-Michel ETIENNE
LONGNES	Marc DAMAGNEZ	Christian PUPPINCK
LOUVECIENNES	Marc BRUNNER	Stéphane GROS
MARCQ	Olivier SAINT-LEGER	Frédéric JUHAS
MAREIL-LE-GUYON	Jean-Michel THIRANT	Frédéric VALTON
MAREIL-MARLY	Lionel LIOTIER	Jean-Bernard BISSON
MAREIL-SUR-MAULDRE	Frédéric MUSILLAMI	Karine GONCALVES
MARLY LE ROI	Jean-Luc GAGNIERE	Jean-Guillaume DATIN
MAULE	Laurent RICHARD	Olivier LEPRETRE
MENERVILLE	Thomas ABBOU	Michaël ESTEVEZ
MERE	Jean GARNIER	Simon COULOMBEL
MOISSON	Marc BONMARCHAND	Thierry PAULME
MONDREVILLE	George LEMONNIER	Grégory ROBERT
MONTAINVILLE	Éric MARTIN	Jean-Philippe PELLE
MONTCHAUVEY	Thierry GIRAUDIER	Thibaud CATALAN
MONTFORT-L'AMAURY	Jean-Claude CAIN	Patrick LEMAÎTRE
MULCENT	Bruno LEFRERE	Brice CHAPPEY



Noms surlignés en gras :
Délégués Energie représentant
leur collectivité à l'électricité et au gaz

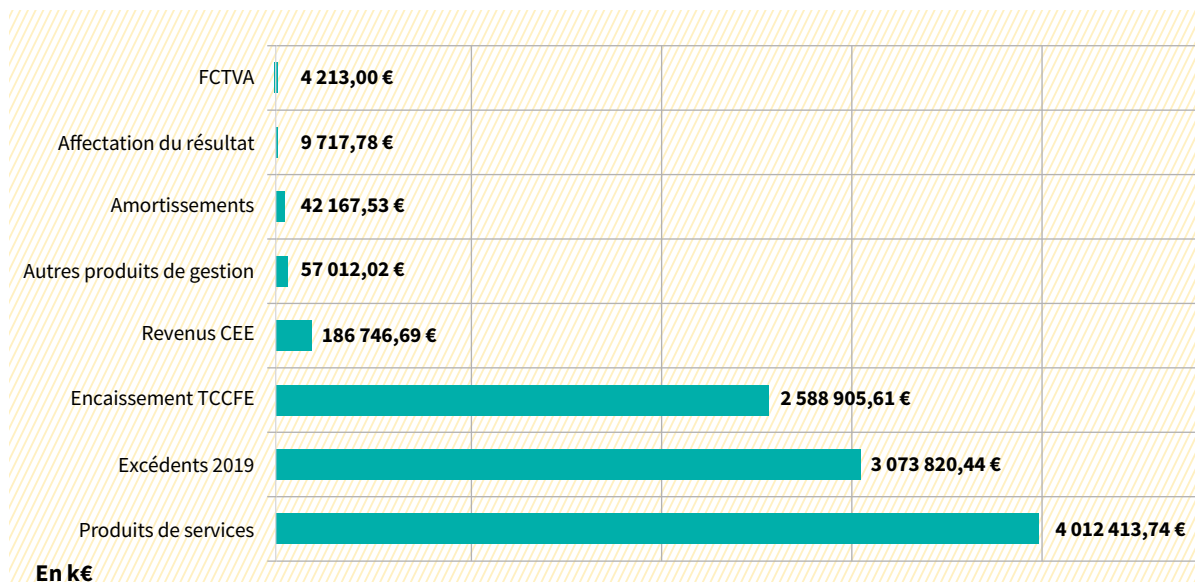


COMMUNES au 31/12/2020	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
NEAUPHLE-LE-CHATEAU	Bruno CAUQUIL	Éric LE RAY
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Jean-Claude HUSSON	Magali DESDOITS
NEAUPHLETTE	Alain GARRIGOU	Christian GUILLOT
NOISY-LE-ROI	Christophe MOLINSKI	Marc TIMSIT
NOTRE-DAME-DE-LA-MER	Bruno BOUVERY	Arlette HUAN
RAMBOUILLET	Philippe COSTE	Clarisse DEMONT
	Benoît PETITPREZ	Jean-Louis MARION
	Leila YOUSSEF	Marie RICART
RENNEMOULIN	Benjamin DEVELAY	Laurent CLAVEL
ROSAY	Frédéric FERRY	Christophe PERREL
ST ARNOULT-EN-YVELINES	Michel JOLLY	Thierry FARROUX
ST GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Farès LOUIS	Jacques DELEPOULLE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine GOTTI	Nicolas LEGUAY
	Elisabeth GUYARD	Ilham NASRI
	Serge MIRABELLI	Maurice SOLIGNAC
SAINT ILLIERS LA VILLE	Sylvain DANIEL	Philippe SALGADO
SAINT ILLIERS LE BOIS	Joel CHATELAIN	Jean-Louis QUESNEL
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT	Christelle BARDEILLE
SAINT-REMY-L'HONORE	Patrick RATEL	Gérard BUISSON
SARTROUVILLE	M'barek BOUCHLLIGA	Arlette LEBERT
	Benoit BOUHEBEN-DEMAY	Marie-Astrid de MARIN de MONTMARIN
	Hassan DRIF	Benoit NOJAC
	Nadia EL LETAIEF	Dolorès PINTO RODRIGUES
	Alice HAJEM	Brigitte THOUVENIN
SAULX-MARCHAIS	Maryline GAMBLIN	Jacques CHAUMETTE
SEPTTEUIL	Nicolas MORICE	Valérie TETART SALMON
THIVERVAL-GRIGNON	Daniel BOSSE	Sandrine JOURNÉ
THOIRY	Anne N'DIAYE	Bruno JESUS
TOUSSUS-LE-NOBLE	François-Xavier MOREAU	Muriel COSTERMANS
VICQ	Heraldo VILLEGAS	Yann ROBERT
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE	Patrick BOURDEAUX
VILLIERS-ST-FREDERIC	Xavier MURAT	Vincent PATRONE

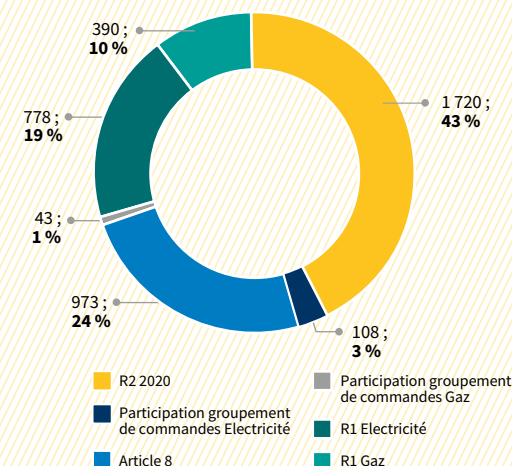
EPCI au 31/12/2020	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
RAMBOUILLET TERRITOIRES	Jean-Louis FLORES George PASSET Catherine TESSIER	Philippe DEFFRENNE Olivier PARIZOT Marc TROUILLET
SIRE	Cédric AOUN	Jean-Pierre LAIGNEAU
SQY	Françoise BEAULIEU Laurent BLANCQUART Bertrand COQUARD Henri-Pierre LERSTEAU François LIET Christine RENAUT Eva ROUSSEL	Didier FISCHER Igor GAZEYEFF Adeline GUILLEUX Darivath MEY Marc MONTARDIER Frédéric PELEGRIN Sophie STUCKI
COMMUNAUTE URBAINE GPS&O	Fabien AUFRECHTER Éric BOISTEAU Gaël CALLONEC Michel CARRIERE Sandrine DOS SANTOS Aliou GASSAMA Stéphane JEANNE Joël MARIAGE Didier MARTINEZ Bernard MOISAN Georges MONNIER Yann PERRON Jean-Luc SANTINI Dominique TURPIN Lionel WASTL	Maurice BOUDET Jean-Christophe CHARBIT Christophe DELRIEU Franck FONTAINE Edwige HERVIEUX Sébastien LAVANCIER Gille LECOLE Mickaël LITTIERE François LONGEAULT Jean-Marie MOREAU Bernard MOSCODIER Gérard OURS-PRISBIL Hervé RIOU Jacques TANGUY Fabrice ZUCCARELLI
SIERTECC	Cédric AOUN Rachid BOUHOUC Marc DENIS Jean-Pierre HARDY Maxime LOUBAR Youssef MENIAR-AUBRY Guillaume MERLET Jean-Marie MOREAU Gaëlle PELETAN Charles PRELOT Daniel VIZIERES	Eddie AIT René CHOTEAU Gérald DALLEMAGNE Christophe DELRIEU Sébastien DRUART Olivier FOURCHES Karine KAUFFMAN Éric LOBRY François LONGEAULT Isabelle MADEC Daniel WOTIN

LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2020

LES RECETTES 2020



Détails des produits des services : 4 012 413 €



Principales recettes de fonctionnement :

Les redevances de concession (R1/R2) :

En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, le SEY bénéficie des redevances de fonctionnement et d'investissement pour la concession Electricité et de la redevance de fonctionnement pour la concession Gaz.

La participation des collectivités adhérentes :

Le SEY réalise des prestations pour le compte de ses adhérents (Groupements de commande d'achat d'énergie et de bornes de recharge). En contrepartie, le syndicat sollicite une participation des adhérents

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) :

Le SEY perçoit la part communale de la taxe sur l'électricité, payée par les usagers sur leur consommation, en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants et de la commune de Follainville-Dennemont en 2020.

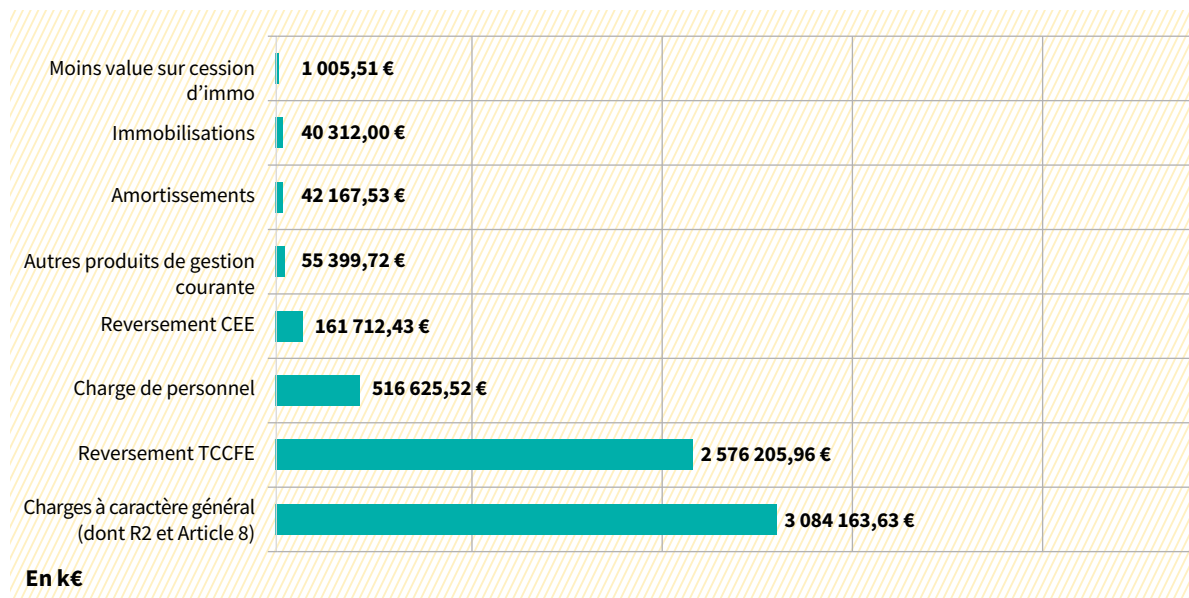
Principales recettes d'investissement :

Les dotations aux amortissements : Chaque année, elles permettent de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations au fil du temps et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Le FCTVA : Reposant sur un système déclaratif des dépenses réelles d'investissement grevées de TVA et inscrites au Compte Administratif N-2, l'attribution de cette dotation est versée par le Fonds de compensation pour la TVA.



LES DÉPENSES 2020



Principales dépenses de fonctionnement :

Des charges à caractère général :

Elles regroupent les charges de structure (achat d'énergie, entretien et maintenance, prestations de service...).

Des charges de personnel : Elles intègrent la masse salariale soit la rémunération brute des agents ainsi que les charges sociales et patronales. Sa part est de 8 % des dépenses de fonctionnement en 2020.

De l'atténuation des produits :

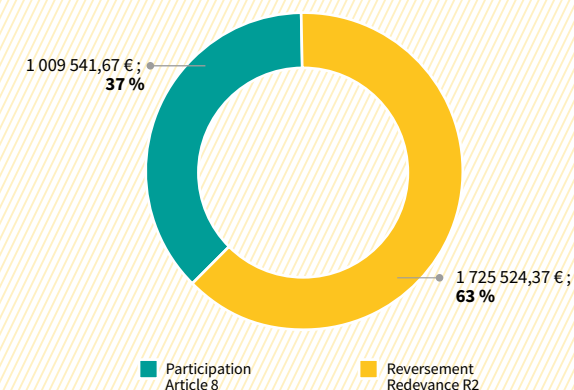
Il s'agit des montants de TCCFE et de redevances perçus par le syndicat et reversés aux collectivités adhérentes. Son montant est en progression en raison notamment de l'application du nouveau cahier des charges de la concession Electricité.

BILAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

	2018	2019	2020
Mandats de dépenses	1204	1229	1162
Titres de recettes	720	739	962
TOTAL	1924	1968	2124
Variation 2018/2020			10,40%

Les mandats de dépenses et les titres de recettes correspondent aux ordres de paiement ou d'encaissement émis par les services du SEY.

Détail R2 / Article 8



Principales dépenses d'investissement :

Les immobilisations, c'est-à-dire toutes les acquisitions utilisées par les agents, sont classées en deux catégories :

Les immobilisations corporelles :

Elles concernent le matériel informatique, les véhicules de services, matériel de bureau, mobilier...

Les immobilisations incorporelles :

Elles regroupent l'acquisition de licences informatiques.

NOUVEAUTÉS 2020

- Mise en place de la signature électronique
- Phase de test d'octobre à décembre pour la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) au 01/01/2021.



Les documents budgétaires sont consultables sur notre site Internet :

<https://www.sey78.fr/presentation-du-sey/budget-et-moyens-financiers-du-sey>

LES RESSOURCES HUMAINES

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



Aurélien Moreau
Contrôle de concession
Electricité, MDE et ENR
Technicien principal



Vinciane Authelet Champol
Juridique et Partenariat
Attaché



Denis Karm
Directeur du SEY
Ingénieur en chef hors classe



Stéphanie Marette
Programmes de travaux,
redevances et CEE
Adjoint administratif
principal



Paulo Dos Ramos
Travaux et bornes de recharge
Technicien principal



Delphine Clairet
Finances,
Ressources Humaines
et Gestion administrative
Attaché



Nadège Naëron
Administration
et comptabilité
Adjoint administratif
principal





I ACTION SOCIALE

Le SEY soutient la protection sociale de ses agents en proposant un contrat de groupe de mutuelle santé et de prévoyance, et en apportant une participation financière.

Le syndicat adhère au CNAS au bénéfice de tous ses agents.

I RÉPARTITION DU PERSONNEL

8 agents dont 5 titulaires et 3 contractuels

4 Femmes  **4 Hommes**

1 Apprentie en Communication et relationnel

1 stagiaire de l'enseignement supérieur pendant 4 mois

 **516 626 € Charges de personnel**



I GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

En 2020, le SEY a adapté ses activités et ses outils d'informations à la crise sanitaire. De nouveaux usages ont émergé.

1. Communication de crise

Dès le 17 mars 2020, le SEY a adapté ses activités et veillé à assurer ses missions prioritaires pour répondre aux directives gouvernementales, protéger les agents, les élus et l'ensemble de nos collaborateurs. Le SEY a communiqué régulièrement sur le maintien de la continuité de service via son site Internet.

2. Organisation

Dès le premier confinement, la quasi-totalité des agents a pu poursuivre en télétravail grâce notamment aux outils d'accès au réseau à distance. Des réunions en visio ont régulièrement été organisées afin de maintenir le lien.

3. Evolution du système d'information

Cette période a accéléré le processus de dématérialisation. Le développement des usages numériques a été une réponse indispensable pour traverser cette période

I COMMUNICATION

La création de l'espace adhérents sur le site web du SEY :

Le SEY a créé un espace dédié à ses adhérents sur son site internet. www.sey78.fr.

Vous pouvez y consulter les documents individuels de votre collectivité en quelques clics. N'hésitez pas à demander vos identifiants à l'adresse mail suivante : accueil@sey78.fr



Publication :

Un encart publicitaire du SEY a été publié dans le magazine de l'union départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines.

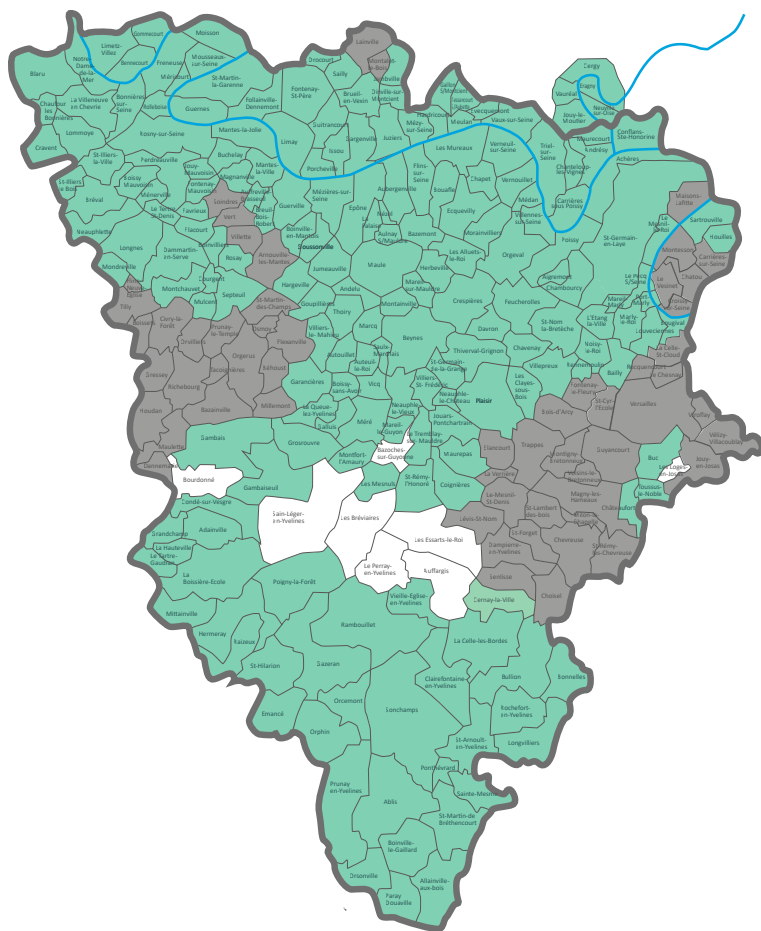
Arrivée de Justine Charraire en tant qu'apprentie chargée de communication et relationnel :



L'arrivée de Justine a permis de mettre en avant les différentes compétences du SEY et de faciliter la transmission d'informations et d'actualités du SEY à ses adhérents. Elle est notamment en charge de la mise à jour et création de différents supports de communication, de la mise à jour du site internet www.sey78.fr ou encore la rédaction d'articles.

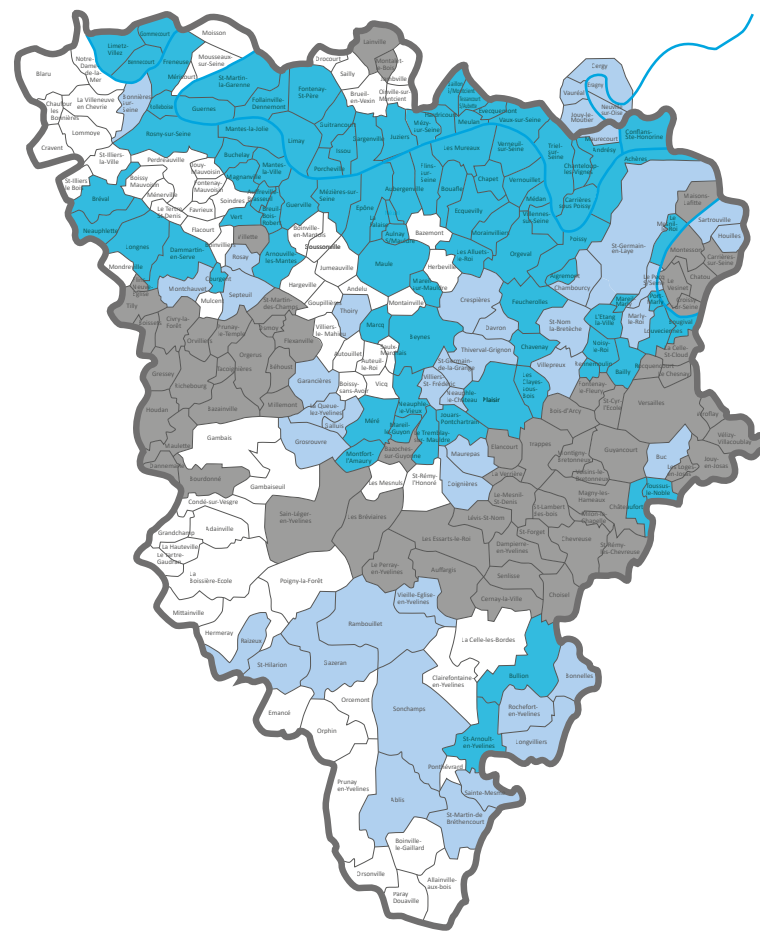
CARTE DES COLLECTIVITÉS DU SEY

I COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ



- Syndicat d'Énergie des Yvelines
- Communes non adhérentes à un syndicat
- Autres autorités concédantes

I COMPÉTENCE GAZ



Communes desservies en gaz, appartenant au SEY :

- Adhérentes pour la compétence gaz
- Non adhérentes pour la compétence gaz

- Communes adhérentes à d'autres autorités concédantes ou indépendantes
- Communes non desservies en gaz



L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !

sey78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES



Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans | 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
01 30 68 64 10 | accueil@sey78.fr | www.sey78.fr